sées de 13.652 fr. 57 à 21.204 fr. 90, accusant ainsi une augmentation de 7.552 fr. 33.

» Les subventions aux sociétés de secours mutuels qui n'avaient été que de 10.417 francs en 1904, se sont élevées à 16.213 fr. 16 en 1905, soit une augmentation de 5.796 fr. 16.

» Les secours aux réservistes et territoriaux ont atteint le chiffre de 33.416 francs en augmentation de 8.053 fr. 65 sur le chiffre de 1904 qui n'était que de 25.162 fr. 45.

» Les envois d'enfants au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer ont réclamé 7.792 fr. 52 de plus qu'en 1904.

» De son côté, la section de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bénéficié pour son compte de 6.254 fr. 95 cent. d'augmentation, dont notamment 1.660 francs pour l'ensemble des écoles primaires, 2.000 francs pour la Caisse des Ecoles et quelques centaines de francs pour chacun des Instituts Turgot et Sévigné.

» Il y a en outre la dépense du Collège de jeunes filles qui figure pour la première fois au budget et qui s'élève à 10.168 fr. 40 dont 7.540 fr. 95 pour la part de la Ville et 2.627 fr. 45 pour la part de l'Etat.

» La subvention aux facteurs et employés des postes est passée de 4.000 fr. à 6.787 fr. 50.

» Au service des emprunts figure exceptionnellement cette année une annuité de 10.000 francs qui n'est payée que tous les cinq ans pour le prix de l'acquisition de l'emplacement de la Gendarmerie.

» A côté de ces diverses augmentations qui toutes portent l'empreinte de l'intérêt que vous portez à la Démocratie, il n'y a eu que quelques diminutions peu importantes qui ne me paraissent pas susceptibles d'une remarque particulière.

» Et malgré les difficultés que je vous ai signalées au début de ce rapport, malgré les moins-values importantes de l'octroi et du service des eaux, malgré aussi les augmentations de dépenses dont vous venez d'avoir un aperçu, le compte administratif de 1905 se présente dans une situation satisfaisante.

» En tenant compte, suivant l'usage d'une part, des restes à recouvrer et des restes à payer et d'autre part, des recettes et des dépenses nouvelles, le report du compte administratif et du compte de gestion de 1905 permet de faire ressortir au budget supplémentaire de 1906 un excédent de recettes disponible de 18.000 fr. 55.

» Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il a permis de faire face à des dépenses nouvelles pour lesquelles il n'y avait pas de crédits suffisants ou même correspondants au budget primitif de 1906, tels par exemple :

» Pensions de retraites des employés municipaux, 6.294 fr. 25; les indemnités d'alignement, 4.480 fr. 90; le magasinage des marchandises de la Condition publique, 15.000 fr.; la subvention théâtrale, 15.000 fr.; l'achat d'un bateau pour le transport des immondices, 5.000 francs.

» Je ne m'attarderai pas davantage dans le détail des comptes et budgets qui sont déposés devant nous. En examinant ces documents avec le soin que vous apportez en toutes choses, il s'en dégagera pour vous, j'en suis convaincu, l'impression qu'il a été satisfait aussi largement que possible à tous les besoins dont nous avons la charge et qu'étant données les conditions difficiles dans lesquelles s'est écoulé l'exercice 1906, cet exercice ne pouvait pas se régler beaucoup mieux qu'il ne l'a été.

» Vous n'en rechercherez le mérite que dans la règle de conduite que nous sommes tracée vous et nous, de veiller avec un soin jaloux au bon emploi des ressources municipales et de n'agir en tout et partout qu'avec la plus stricte économie.

» Cette règle va s'imposer de plus en plus dans l'avenir, n'en doutez pas, en présence des charges que l'Etat nous annonce et dont nous aurons un avant-goût en 1907, avec l'application de la loi sur l'assistance des vieillards.

» Bien que la charge en perspective paraisse devoir être lourde, vous ne vous en effraierez pas, car il s'agit d'une œuvre louable entre toutes, une œuvre sociale de premier ordre et que sur ce terrain, il n'est pas d'efforts que vous ne soyez prêts à tenter. »

L'examen de la situation financière exposé par M. Sayet est renvoyé à la 3e Commission, ainsi qu'un projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1906.

Hospice de Barbieux. — Aménagements intérieurs

La Commission administrative des Hospices a décidé d'aménager un préau devenu libre en fumoir, de façon à réserver une seconde salle de jeux aux hospitalisés non fumeurs.

Avis favorable est donné à cette délibération.

Dans sa séance du 29 mars, la Commission administrative a également décidé de faire construire des alcoves ou plutôt des petites chambres dans deux dortoirs devenus libres depuis le départ des orphelins. Ces alcoves seraient réservées aux hospitalisés qui ont quelques ressources insuffisantes pour les faire vivre, mais de nature tout de même à soulager l'assistance publique. La Commission administrative demande un avis favorable du Conseil municipal.

On allait passer au vote quand M. Bailleul a demandé la parole.

M. Bailleul voudrait, avant qu'on donnât cet avis favorable, un supplément d'information, la Commission administrative des Hospices n'ayant pas, dit-il, été unanime à approuver le projet.

M. Chatteleyn. — Ce projet a, au contraire, été adopté par tous les membres de la Commission. De tout temps, il y a eu aux hospices, des vieillards pour lesquels leurs familles versaient des petites sommes variant entre 100 et 400 francs environ. Nous avons voulu faire un essai en construisant ces petites chambres, afin d'encourager la générosité des familles et de les inciter par ce moyen à adoucir un peu le sort de leurs membres hospitalisés.

M. Bailleul. — Vous voulez faire une sélection entre les hospitalisés gratuits et les payants. Si la proposition de la Commission avait une portée générale et consacrait le principe de l'amélioration du sort de tous les vieillards, je le voterais des deux mains. Mais je m'élève contre la distinction que l'on veut créer entre les hospitalisés.

M. Chatteleyn. — Il faut un commencement à tout. L'hospice de Barbieux lui-même ne s'est pas fait en un jour. La Commission n'entend pas limiter ses efforts. D'ailleurs vous savez très bien qu'elle a intérêt à exciter l'intervention des familles.

Vous savez très bien aussi, puisque vous avez été administrateur des Hospices, M. Bailleul, que souvent il y a des familles, des enfants par exemple, qui pourraient aider quelque peu leurs vieux parents et dont on peut cependant rien tirer.

De plus, plus il y a aux Hospices des pensionnaires payants, plus il est facile d'accueillir des vieillards indigents. Un pensionnaire pour qui on verse quelques centaines de francs permet l'entrée d'un autre, celui-là dénué de toutes ressources.

Et vous savez bien aussi combien l'administration est souvent obligée de faire attendre des malheureux faute de place et faute de ressources disponibles.

Je conclus donc que la mesure que l'on nous demande d'approuver est de nature à faciliter l'exercice plus large de notre devoir d'hospitalisation et je prie le Conseil de donner un avis favorable.

Incident

M. Bailleul, alors, se fâche. Il prétend que M. M. F. Chatteleyn « a insulté les ouvriers de Roubaix » en disant qu'ils négligeaient de secourir leurs parents, quand, au contraire, dit M. Bailleul, ils s'imposent des sacrifices au-dessus de leurs moyens. Il dit l'avoir constaté souvent.

Quelques applaudissements éclatent dans le public.

Plusieurs conseillers apostrophent vivement leur collègue socialiste : « M. Chatteleyn, s'écrient-ils, n'a pas dit un mot de cela. Vous travestissez ses paroles et vous l'insultez! »

M. Chatteleyn. — M. Bailleul ment avec son impudence habituelle.... C'est un insulteur effronté.

M. Bailleul. — Mais c'est moi que l'on croira !

M. D. Segard. — Vous êtes un menteur....

Le public continue à manifester en sens divers.

M. le Maire invite le public à se taire. Jamais M. Chattelyen n'a accusé les travailleurs de négliger la vieillesse de leurs parents...

M. Chatteleyn. — Mais bien entendu! Il est évident qu'un ouvrier ne peut pas s'imposer la charge d'une pension de 400 francs et même de moins pour son père et sa mère. Je n'ai pas parlé des ouvriers.

M. Motte. — M. Bailleul, votre ami M. Ghesquière, vient lui-même de dénoncer au Conseil Général du Nord les nombreuses personnes qui, à son dire, encombrent les hôpitaux de Lille, surchargent les services et grèvant les budgets de l'Assistance publique, alors qu'elles ont ou pourraient avoir des ressources! Il faut prendre les gens tels qu'ils sont. Il est certain que des enfants se croient libres de ne pas assister leurs parents sous prétexte que leur frère ou leur sœur moins à l'aise qu'eux ne fait rien pour le père ou la mère indigents. Il est certain que l'hospitalisation que l'on fait payer en partie à ceux qui le peuvent profite par suite à un plus grand nombre de pensionnaires gratuits. Cela se fait, d'ailleurs, partout. En Belgique...

M. Bailleul. — La Belgique est en retard de plus de cent ans!... (*Exclamations*).

M. Motte. — C'est une opinion qui vous est personnelle.

M. Leblanc. — Ce n'est pas mon avis!

M. Bailleul. — Et puis, M. le Maire, ce n'est pas la question. Il s'agit de savoir si les pensionnaires payants auront des chambres spéciales. Je suis opposé à cela. Ce sont les indigents qui sont les plus intéressants... Vous riez, M. Rousseau?...

M. Rousseau. — Pas du tout. Il est possible que la mesure prise par l'Administration des Hospices choque un peu le sentiment de l'égalité parfaite, absolue telle que la veut M. Bailleul. Il n'en est moins vrai qu'il est bon d'exciter la générosité des familles par quelques menus avantages accordés aux membres de celles qui peuvent sacrifier quelques centaines de francs.

M. Chatteleyn. — Si c'est là une inégalité, il en existe beaucoup d'autres. Nous avons constitué un hospice pour 50 nouveaux « vieux ménages ». Cela fait donc 100 personnes plus favorisées que les autres. Faut-il donc supprimer cette institution sous le prétexte de faire disparaître une inégalité?

M. Lepers, lui, ne tient pas à exciter l'émulation des familles parce que, explique-t-il, ceux qui auront quelques ressources prendraient la place de ceux qui n'ont rien du tout et qui sont évidemment les plus dignes d'intérêt et qui devraient être les premiers hospitalisés. Ceux qui peuvent payer la pension de leurs parents feraient mieux de les garder chez eux au lieu de s'en débarrasser en les envoyant à l'hospice.

M. Chatteleyn. — On sait avec quel soin l'Administration hospitalière examine les demandes qui lui sont adressées et j'assure que les places vacantes sont toujours données aux vieillards les plus indigents d'abord. Le raisonnement de M. Lepers ne tient donc pas debout.

M. E. Motte. — Il faut qu'on sache bien que ces alcôves ou chambres ont 3 mètres sur 2 m. 10, soit 6 mètres carrés. Ce n'est pas du luxe. Et il y aura 28 de ces petites chambres! Et il y a 350 hospitalisés.

M. Bailleul persiste dans son opposition et abonde dans le sens de M. Lepers. « Il y a, dit-il, des parents de certains fabricants de Roubaix que leurs enfants ont le courage de laisser à l'hôpital!»

M. Motte. — Cela confirme, par conséquent, ce que disait M. Chatteleyn!

Avis favorable est donné à la délibération de la Commission administrative des Hospices tendant à construire des alcôves dans deux dortoirs vacants de l'Hospice de Barbieux.

La majorité vote *pour* la minorité *contre*.

—— Avis favorable est donné à la demande des Hospices concernant l'ouverture d'une rue au Crétinier dans des terrains lui appartenant.

Questions diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de réception définitive de la construction d'un égout collecteur à l'hôpital de la *Fraternité*.

—— *Est approuvé* également un avenant à la police d'assurance contre les accidents du personnel du Service des Eaux. Cette modification est nécessitée par l'application de la nouvelle loi sur les accidents du travail qui impose de nouvelles charges aux exploitants.

—— Sont renvoyés à l'examen des Commissions les comptes du Collège de jeunes filles : comptes administratifs de l'Externat et de l'Internat, de l'exercice de 1905, budget supplémentaire de l'exercice de 1906, budget primitif de l'exercice de 1907.

—— Le Conseil approuve les procès-verbaux de réception définitive des travaux suivants :

Mise en état de viabilité de la rue Saint-Hubert, partie comprise entre les rues de Manfait et de Charleroi; mise en état de viabilité de la rue de Charleroi, partie comprise entre l'avenue Julien Lagache et la rue Saint-Hubert; mise en état de viabilité de la rue de Manfait.

LES TRAMWAYS

La ligne du Crétinier. — Le doublement de la voie de la Grande-Rue.

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre préfectorale demandant quel est l'avis définitif du Conseil municipal à propos de la ligne éventuelle de tramway du Crétinier.

Dans sa séance du 23 mars dernier, ainsi que l'explique M. Gustave Wattinne ,le Conseil a décidé de demander la concession d'un tronçon de ligne de 651 mèt. 25 de longueur, empruntant le boulevard de Metz entre la rue de la Vigne et la rue Daubenton, de façon à couder la section de la ligne n° 9 comprise entre le Crétinier et le boulevard de Strasbourg avec la ligne n° 8 *bis* allant du boulevard de Metz à la Fosse-aux-Chênes. De cette façon, l'on aurait une ligne allant directement de la Fosse-aux-Chênes au Crétinier par la rue Daubenton, le boulevard de Metz et la rue de la Vigne.

Mais cette modification n'est pas du goût des habitants de la rue Pellart qui devaient avoir leur ligne de tramway dans le projet précédent et qui n'en auraient plus si le second était approuvé. Aussi ont-ils apporté à l'enquête de nombreuses protestations.

M. le Maire rappelle que le changement a été demandé par la Compagnie parce que le premier projet présente des difficultés d'exploitation en raison du trafic intensif de la ligne de Tourcoing par la Fosse-aux-Chênes, la voie devant servir pour les deux lignes entre la Grande-Place et l'angle des rues du Collège et Pellart.

Mais cette objection, explique M. le Maire, tomberait en partie si l'on pouvait donner satisfaction à la demande des commerçants du commencement de la Grande-Rue qui, ne voulant pas d'une seconde voie, voudraient qu'on établisse une voie montante et une voie descendante, ainsi que nous l'avons expliqué nous-même hier encore.

M. Wattinne. — Cette solution qui permettrait de faire passer par la Grande-Rue tous les tramways de Wattrelos, de Tourcoing (Fosse-aux-Chênes), de Lannoy et du Pile quittant la Grande-Place et de les faire revenir à ce point par la place de la Liberté, le boulevard Gambetta et la rue Pierre-Motte donnerait satisfaction à la fois aux habitants de la Grande-Rue, à ceux de la rue Pellart et aux voyageurs qui auraient un service plus régulier.

M. Bailleul constate que les membres de la majorité ne sont pas d'accord sur cette question des tramways.

M. Wattinne. — Cela prouve qu'elle est difficile à résoudre. Je vous ai demandé en Commission, M. Bailleul, quel était votre avis; vous m'avez répondu que vous n'en aviez pas. Si vous avez ,aujourd'hui, une opinion, je serais enchanté que vous nous la donniez.

M. Bailleul. — Vous voulez contenter tout le monde.

M. Wattinne. — Non, je n'ai pas cette prétention.

M. le Maire. — Nous donnez-vous le mandat de parlementer pour obtenir la construction d'un tronçon de ligne sur la place de la Liberté de façon à établir une voie montante et une voie descendante?

M. Chatteleyn. — Il y aurait peut-être moyen de faire passer par la rue de l'Ommelet la ligne du Crétinier et de la faire venir à la Grande-Place par le boulevard Gambetta. De cette façon on supprimerait les difficultés d'exploitation dont il a été parlé tout à l'heure.

M. Wattinne. — Ce n'est pas possible puisque la rue de l'Ommelet est réservée à la Compagnie Mongy qui doit y faire passer sa ligne de Leers au Blanc-Four.

La proposition de M. le Maire est adoptée.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Crèches municipales. — Vote d'un crédit supplémentaire.

Le lait fourni aux crèches municipales a coûté l'année dernière 0 fr. 25 le litre, alors que l'année précédente il avait été livré au prix de 0 fr. 2078. De plus, suivant une décision prise par l'Administration municipale, et sur la demande du Conseil médical, le service de la *Goutte de Lait* a été invité à fournir du lait, à domicile et aux crèches, aux enfants de moins de 1 an, à raison de 0 fr. 30 le litre. De sorte que le crédit prévu à l'article 105 du budget primitif pour être affecté à cette institution a été insuffisant.

Le montant des dépenses effectuées s'est élevé à 25.211 fr. 94; le montant du crédit étant de 24.300 fr. Il manque donc une somme de 911 fr. 94.

Ce supplément de dépenses est approuvé.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'ATTENTAT DE MADRID

L'auteur de l'attentat. — Un mystérieux locataire. — Une perquisition dans la chambre de Morale. — Les arrestations. — Un complice fêté par un agent et arrêté dans un train. — La foule veut le lyncher

L'auteur de l'attentat

L'auteur de l'attentat s'était fait inscrire au 88 de la rue Mayor, sous le nom de Mateo Morales. Il s'y était présenté le 24 et avait offert 25 pesetas par jour pour qu'on lui donnât un appartement avec balcon. Antérieurement il avait loué une chambre rue Alcala, hôtel d'Iberie, mais l'avait quittée en disant qu'elle ne permettrait pas de voir le cortège nuptial.

Avant hier, il avait fait commander en ville un bouquet et lorsque la commande lui eut été livrée, il défendit à tous l'entrée de son appartement, prétextant une indisposition. Il refusa sa porte à deux jeunes filles qui demandaient à voir le cortège de son balcon.

Ce qu'on a trouvé dans sa chambre

La police est convaincue que le nom qu'il a donné n'est pas son véritable nom. Quant à sa nationalité, les uns croient qu'il est italien, d'autres castillan, d'autres anglais ; en tout cas il aurait, pense-t-on, vécu à Londres. On a trouvé en effet dans sa chambre à coucher un chapeau et plusieurs vêtements élégants, portant l'adresse de fournisseurs de cette ville. Dans la poche d'un veston, étaient 500 francs en billets de banque. On a découvert dans cette même pièce une poudre blanche, semblable à de la dynamite, une seringue en verre ayant une forte odeur d'amandes amères, et qui aurait servi à charger la bombe et enfin un costume d'ouvrier. Le criminel appartient, d'après la police, à la classe des anarchistes riches.

La fuite de l'assassin

Le bruit avait couru hier soir qu'il se serait coupé la gorge, après avoir compris, son forfait accompli, l'impossibilité de prendre la fuite et que son cadavre avait été trouvé dans l'appartement qu'il occupait. Suivant une autre rumeur, on avait pu se saisir de lui et quand il parut dans la rue, la foule se rua vers lui en criant : « A mort l'assassin ! » Il aurait été mis en pièces, si la garde civile ne l'avait prestement emmené.

Tout cela est inexact. La vérité est qu'il s'est échappé sans qu'on sache ni par où ni comment. Le service de la sûreté générale a envoyé des instructions très précises aux commissaires spéciaux à la frontière franco-espagnole, pour le cas où il tenterait de se réfugier en France.

Les arrestations

Vingt arrestations ont été opérées, dont celles de quatre individus soupçonnés d'être ses complices. On a arrêté en outre, au moment où il prenait le train, un anglais nommé Robert, qui a crié : « Vive l'anarchie! » à quelques pas de l'endroit où l'attentat a été commis.

Cinq mille anarchistes sont inscrits sur les registres de la police madrilène pour être soumis à la surveillance, mais Morales fut oublié.

L'anglais Robert Hamilton

Son arrestation à la gare d'Atocha

Madrid, 1er juin. — C'est à la gare d'Atocha que l'individu anglais a été arrêté. Il s'appelle Robert Hamilton; on croit qu'il est complice de Mateo Moran, qu'il accompagnait hier sur le balcon au moment où la bombe a été jetée. Un garde-civil, Francisco Olivalles, se trouvait hier en face de la maison où s'est produit l'attentat et a remarqué qu'il n'y avait point tout d'abord personne sur le balcon d'où est partie la bombe. Ce garde a pris du service, à une certaine époque, à Barcelone et connaissait Moran, qu'il avait déjà arrêté comme suspect.

Un moment avant le passage du cortège, le criminel est venu sur le balcon, accompagné d'un autre individu. Le garde le reconnut alors et fixa toute son attention sur lui et sur son compagnon. Après l'attentat, le garde est allé à la gare surveiller la sortie des trains.

Ce matin, à neuf heures, le garde a reconnu, dans un voyageur, l'individu qui accompagnait hier Moran. L'individu s'était fait raser. Il est de haute taille, blond et paraît avoir de 35 à 40 ans. Il ne possède aucun papier depuis 1889. Il est élégant et porte un chapeau haut-de-forme.

Tentative de lynchage

La foule qui assistait à son arrestation, a voulu le lyncher. Les gardes, impuissants à le défendre, ont dû l'enfermer dans un édifice, ne pouvant l'amener jusqu'au palais du gouverneur civil.

Le garde civil qui a arrêté Hamilton, dit que le véritable auteur de l'attentat est Mateo Moran.

Madrid, 1er juin. — Robert Hamilton est âgé de cinquante ans. C'est à huit heures et demie, dans un train en partance pour Tolède qu'a eu lieu son arrestation.

Le prisonnier est un complice de l'assassin

L'opinion du capitaine de la garde qui a procédé à la première instruction est que si Hamilton n'est pas l'auteur de l'attentat, on ne doit pas douter qu'il soit au moins complice.

Premier interrogatoire

Autour de l'édifice, plus de 8.000 personnes attendaient la sortie du détenu, qui a été amené à onze heures et demie chez le juge d'instruction.

On a trouvé sur Hamilton un couteau, une fourchette et une somme de 75 pesetas en argent. Il a assisté hier à la course de taureaux. Il n'a pas su donner l'emploi de son temps dans la matinée d'hier. Il a refusé de dire où il habitait. Une personne qui lui a parlé déclare qu'on ne peut rien savoir de certain sur son compte; il dira tout devant le Conseil anglais. Interrogé sur le nom de la personne qui l'avait rasé, il a répondu que c'était un coiffeur, dont la boutique est voisine de la gare où il a été arrêté.

Les policiers anglais et italiens, qui se sont rendus au lieu de sa détention ont déclaré ne pas connaître Hamilton. Le propriétaire de la maison sise 88 rue Mayor et le locataire qui a rencontré hier l'auteur de l'attentat dans l'escalier de la maison n'ont pas reconnu en Hamilton le criminel.

Le concierge, de son côté, prétend l'avoir vu monter hier à l'étage d'où a été lancée la bombe.

Le garde civil Francisco Miralles est également très affirmatif au sujet de la personne qui est venue sur le balcon en compagnie de Moran voir quand arrivait la voiture royale. Outre l'anglais, Hamilton parle l'italien et l'espagnol.

Une caisse suspecte

Madrid, 1er juin. — On a trouvé contre le mur de la capitainerie générale, une caisse pesant plusieurs kilos, malgré ses dimensions qui ne comportaient que quelques centimètres de diamètre. Cette caisse, qu'on croit contenir un engin, a été envoyée avec de grandes précautions au laboratoire municipal.

Nouvelles arrestations

De nouveaux anarchistes ont été arrêtés cet après-midi, dont presque tous appartiennent à un groupe dangereux, connu sous le nom du groupe du 4 mai. Le signalement de l'auteur de l'attentat ne correspond à aucun des 800 anarchistes, dont la police internationale possède les fiches.

Le duc des Asturies rend visite aux blessés

L'infant don Carlos, duc des Asturies, beau-frère du roi, a été chargé par Alphonse XIII d'aller visiter la maison de l'attentat, 88, rue Mayor et de présenter aux blessés et aux familles des morts, les condoléances des Souverains.

Le duc des Asturies s'est ensuite rendu dans les hôpitaux, conduit par les médecins. L'infant a adressé à chaque blessé des paroles de sympathie.

Mort de deux blessés

Madrid, 1er juin. — Deux des blessés par l'explosion de la bombe sont morts cet après-midi.

24 morts ; 50 blessés

Madrid, 1er juin. — La *Epoca* dit que le nombre des morts est de 13 militaires et 11 civils; il y a 26 militaires et 24 civils blessés grièvement et de nombreux blessés légèrement.

L'enterrement des victimes

Madrid, 1er juin. — Le programme des fêtes n'a pas été changé. L'enterrement des victimes aura lieu après les fêtes et donnera lieu à une grande solennité.

La robe nuptiale qui a été maculée de sang, sera probablement déposée à l'église d'Almudena, située en face de l'endroit où la bombe a éclaté.

Perquisitions a Paris

Paris, 1er juin. — En raison de l'attentat de Madrid, le Procureur de la République a délivré ce matin, des mandats de perquisition à exécuter dans les milieux anarchistes et M. Flory, juge d'instruction, se tient à la disposition du parquet.

D'autre part, le service de la sûreté générale a envoyé des instructions très précises aux commissaires spéciaux à la frontière franco-espagnole pour le cas où l'auteur de l'attentat tenterait de se réfugier en France.

Les télégrammes de sympathie et de félicitations

Paris, 1er juin. — S. E. le cardinal Richard a envoyé au nonce de Madrid, pour être remise au roi d'Espagne, une dépêche félicitant Alphonse XIII et la reine d'avoir échappé à l'odieux attentat anarchiste :

« *S. E. le Nonce apostolique, Madrid.*

» Les cardinaux, archevêques et évêques de France, réunis en assemblée plénière, douloureusement émus à la nouvelle de l'odieux attentat, prient S. E. le Nonce apostolique d'offrir respectueusement à Leurs Majestés catholiques le Roi et la Reine d'Espagne, l'hommage de leur profonde sympathie, remercient Dieu de les avoir protégés et implorent sa miséricorde pour les malheureuses victimes.»

Rome, 1er juin. — On assure que le télégramme du Saint-Père envoyé dès hier soir à Alphonse XIII est conçu dans les termes les plus affectueux pour le jeune souverain et la gracieuse reine.

Un *Te Deum* sera chanté à la Chapelle Sixtine, dimanche à 6 heures. Y seront invités le Sacré-Collège et le corps diplomatique.

Victor Emmanuel a également adressé à Alphonse XIII un télégramme de félicitations.

Paris, 1er juin.— Le président du Conseil municipal a adressé à l'alcade mayor de Madrid un télégramme exprimant l'indignation de la population parisienne pour l'abominable attentat qui met Madrid en deuil, et sa joie, que le roi qui fut son hôte, la reine et la famille royale aient échappé à cette criminelle tentative.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Deux groupements distincts dans la majorité bloc-arde. — Le peu d'entente des unifiés. — L'intransigeance de M. Jules Guesde. Le rôle de l'opposition.

Paris, 1er juin. — La journée parlementaire d'aujourd'hui, bien que confuse, laisse apparaître deux groupements bien distincts dans la majorité bloc-arde : d'une part les éléments ministériels avec le Cabinet actuel, allant des républicains de gauche aux radicaux, et s'appuyant sur l'extrême gauche radicale-socialiste, groupe Berteaux-Puech et les socialistes indépendants; de l'autre, les radicaux-socialistes purs, groupe Pelletan et les unifiés. C'est-à-dire à peu près 200 voix de chaque côté.

Cependant, il semble que parmi les unifiés se fasse jour des éléments de dissociation. L'intransigeance de M. Jules Guesde, la discipline qu'il veut imposer mécontentent beaucoup de ses collègues. Il a été par exemple, dans une réunion tenue aujourd'hui par le groupe, décidé qu'on tiendrait un registre de présence afin d'obliger les membres à assister à toutes les réunions et à noter les absents, c'est-à-dire les tièdes.

Cela a soulevé de vives protestations de la part de MM. Camuzet, Breton, Varennes, etc., etc.

Où iraient ces dissidents si une scission venait à se produire? On n'en sait encore rien, mais la question a son intérêt et elle se posera avant peu.

« De ce qui précède, il résulte, c'est là une opinion qui n'a pas été émise à la légère, que le rôle de l'opposition se présente comme devant avoir une bien plus grande importance qu'on ne le supposait. »

M. Beauregard, progressiste, député de la Seine, exprimait ce sentiment avec son humour habituelle :

« Je me demande, disait-il, si je ne serai pas un de ces jours-ci, forcé de voter pour M. Clémenceau, contre les socialistes. »

Une réunion de la gauche radicale à la Chambre. L'exclusion de M. Doumer.

Paris, 1er juin .— On dit que dans une réunion de la gauche radicale à la Chambre, M. Magniaudé a demandé l'exclusion de M. Doumer. Cet incident a provoqué une certaine émotion dans les milieux parlementaires. Voici ce qui se serait passé à ce propos :

M. Crupon qui présidait a déclaré qu'il avait omis volontairement d'adresser une lettre de convocation à M. Doumer. Quelques membres ont alors présenté une motion approuvant l'attitude de M. Crupon. Sur quoi, M. Péret aurait observé que d'autres dissidents que M. Doumer faisaient partie du groupe, et qu'il faudrait alors user vis-à-vis d'eux de semblables mesures.

L'affaire en est restée là, mais il est exact que le groupe radical est en grande majorité hostile à M. Doumer. Il se pourrait que cet incident eût pour suite la formation d'un nouveau groupe parlementaire.

LE CRIME DU GRAND MONTROUGE

Arrestation des assassins

Paris, 1er juin. — Les assassins de Mme Mesnil, au Grand-Montrouge, ont été arrêtés à quatre heures du soir. Ce sont deux ouvriers tailleurs, François Zatscheck et Léon Delaruelle. Ils avaient pour complice une femme. Tous deux ont fait des aveux complets. François-Joseph Zatscheck a déclaré être né à Lyon, le 30 janvier 1887, de parents d'origine autrichienne. Il y a quelques mois, il arrivait à Paris où il faisait la connaissance de Léon Delaruelle, né à Fresney-la-Mère (Calvados) en 1886, tailleur d'habits comme lui et demeurant rue de Vanves. Les deux jeunes gens se lièrent. Delaruelle connaissait une jeune fille nommée Léontine X..., qui leur raconta qu'elle habitait 101, route de Châtillon, au Grand-Montrouge, chez une dame Mesnil, âgée de 90 ans, très charitable, laquelle ne réclamait jamais ses loyers. Les jeunes tailleurs furent reçus par Mme Mesnil, qui leur montra son appartement.

Jusqu'alors ils n'avaient jamais songé au crime, quand arriva la grève. Affiliés à la C.G.T., ils cessèrent tout travail. Bientôt les fonds commencèrent à baisser, leurs économies s'épuisèrent et, avant-hier, ils se trouvèrent sans un sou.

Alors Delaruelle se rappela Mme Mesnil. Ils décidèrent d'assassiner la vieille dame et se rendirent 101, route de Châtillon. Delaruelle frappa à la porte; Mme Mesnil, qui tricotait un bas, leur cria que la clef était sur la porte et les invita à entrer. Les deux jeunes gens vinrent saluer la vieille dame et lui parlèrent d'un ancien locataire, nommé Legrain, qui marriait sa fille. Tout à coup, Delaruelle quitte sa chaise, va vers la porte et enlève la clef. Mme Mesnil pousse un cri; l'Autrichien sort son revolver et menace la propriétaire qui se met à crier au secours. Zatscheck la saisit alors par le cou, la traîne dans la chambre voisine, la ligotte et la laisse sur le plancher. Mais bientôt, pris de pitié et croyant qu'elle respire encore, il prend dans un placard une pile de draps et la lui place en guise d'oreiller sous la tête.

Pendant ce temps, Delaruelle prend 300 francs qu'il partage avec son complice devant le cadavre même. Les deux grévistes vont alors à Montparnasse et aux Halles, où leurs dépenses attirent l'attention des agents de la sûreté. Ils sont finalement arrêtés rue de Vanves, au moment où ils vendaient une montre volée à la victime.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU PRINCE IMPERIAL

Paris, 1er juin. — Le service commémoratif annuel de la mort du prince impérial, tué au Zoulouland, a été célébré aujourd'hui à l'église Saint-Augustin. L'assistance était fort nombreuse.

L'AFFAIRE STEPHANI

Strasbourg, 1er juin. — L'ex-commissaire de police Stéphani, extradé par la Suisse, vient d'être condamné à quatre mois de prison.

LA FÊTE DES FLEURS A PARIS

Paris, 1er juin. — Malgré le temps incertain, la fête des fleurs, qui est donnée, on le sait, au profit des victimes du devoir, a été très réussie. Les automobiles fleuries étaient fort nombreuses.

UNE VICTIME DU JEU

Paris, 1er juin. — Le fils d'un député hongrois, M. Wertman, s'est suicidé. Ce jeune homme avait fait des pertes importantes au jeu.

UN VAPEUR COULE

Londres, 1er juin. — Le *Lloyd* reçoit la dépêche suivante :

« Vladivostok, 1er juin. — Le vapeur russe *Kniaz-Gortschakoff*, ayant heurté une mine à 25 milles d'ici, a coulé par eau profonde. Tout l'équipage a été sauvé.»

L'ASSASSINAT D'UN FRANÇAIS AU MAROC

Toulon, 1er juin. — Le croiseur *Galilée* a appareillé pour Tanger, où il va appuyer l'action de notre ministre pour obtenir réparation de l'assassinat de notre compatriote, M. Charbonnier.

Les journaux de Paris de samedi matin

Paris, 2 juin 1906.

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ESPAGNE

De la *Petite République* :

« Nous avons ici trop souvent protesté contre ces actes criminels et stupides pour qu'il soit besoin d'insister outre mesure. La bombe n'est jamais un argument; dès l'instant que l'opinion n'est pas étouffée par un régime tyrannique, ceux qui la manient sont des fous ou des agents provocateurs. En s'associant aux paroles du président de la Chambre, du président du Sénat, en qualifiant d'odieux l'attentat de Madrid, en déplorant la mort de tant de victimes innocentes, le Gouvernement n'a donc fait qu'exprimer le sentiment de réprobation du pays tout entier. »

L'ASSEMBLÉE DES EVÊQUES

De l'*Humanité* (JAURÈS) :

« Les évêques se sont prononcés, d'après le *Temps*, pour l'acceptation des associations cultuelles. J'ai tout lieu de croire que ces renseignements sont à peu près exacts. Voilà, sans doute, tout danger de guerre religieuse écarté. Il sera, en effet, difficile au Pape de ne pas conformer ses instructions aux avis des évêques. On sait qu'il les a consultés; la loi de séparation sera donc appliquée sans nouveaux désordres et sans crise nouvelle. Nous nous en réjouissons bien sincèrement; il ne nous déplaît pas que nul parmi les républicains ne puisse être tenté d'aggraver la loi, par l'apaisement de la question religieuse. C'est la question sociale qui occupera le premier plan; nous demandons à la majorité si elle entend faire de la guerre au collectivisme le pivot de sa politique.»

LA DELEGATION DES GAUCHES

De la *République française* :

« La délégation des gauches, par cette pente naturelle qui l'incline toujours vers les plus violents, avait désigné comme vice-présidents provisoires, MM. Rabier et Berteaux. M. Caillaux avait obtenu deux suffrages de moins que l'ancien ministre de la guerre; il résolut cependant de maintenir sa candidature et cet acte d'indépendance contre la discipline du bloc a suffi à donner à réfléchir aux radicaux-socialistes.

M. Berteaux, craignant l'échec qui l'attendait, malgré l'investiture de l'impérieuse délégation des gauches, s'est dérobé devant M. Caillaux, qui a été élu. Il est à souhaiter que la leçon profite à l'union démocratique, et aux radicaux timides, pour ne pas devenir la proie des violents. Ils n'ont qu'à le vouloir.»

NOUVELLES LOCALES

ROUBAIX

Blessé en brisant la vitrine d'un estaminet

Un rassemblement s'était formé, vendredi vers huit heures du soir, rue du Marquiset, autour d'un homme en état d'ivresse, qui, à coups de tête, brisait la vitrine de l'estaminet *Au beau Bouquet*, situé à l'angle de la rue du Vivier et tenu par une dame Clémence. Préalablement, comme pour se préparer à la lutte, cet individu avait enlevé son veston et jusqu'à sa chemise qu'il avait jetée sur le trottoir.

L'agent de police Marienne qui passait à ce moment rue de l'Epeule, aperçut le rassemblement et se dirigea de ce côté. Il se rendit compte aussitôt de ce qui se passait et voulut appréhender le perturbateur, tant pour le mettre hors d'état de nuire que pour le conduire au poste de police afin de lui administrer des soins. En effet, les carreaux brisés lui avaient fait plus d'une entaille à la tête et aux épaules, et il était tout ensanglanté.

Mais le perturbateur, Alfred Mathy, 24 ans, qui tient l'estaminet *A Métropol*, boulevard de Paris, 9, ne l'entendit pas ainsi et refusa de suivre l'agent. Il fallut demander du renfort au 2e arrondissement et bientôt le blessé fut contraint de s'y rendre.

Les docteurs Lepers et Torck furent appelés à lui donner des soins qu'il refusa, n'acceptant qu'un simple bandage autour des plaies qu'il portait à la tête. M. Lepers lui remit également un billet d'entrée à l'Hôtel-Dieu qu'il refusa aussi pour suivre sa mère, à l'estaminet qu'elle tient rue du Chemin-de-Fer, 65.

Les circonstances de cette scène n'ont pas encore été déterminées. L'on sait seulement qu'Alfred Mathy, en compagnie de femmes et d'un ami se promenait dans la soirée en fiacre dans le quartier de l'Epeule. Il se rendit à l'estaminet de Mme Clémence où, sans doute, on l'expulsa.

TOURCOING

Le voyage du Président de la République. — Le 1er de ligne à Tourcoing

Le 2e bataillon du 1er